

1. UN COURS DE VIE PLUS FLEXIBLE, DE NOUVEAUX PROFILS DE RISQUES, ENJEUX POUR LA PROTECTION SOCIALE

Anne-Marie Guillemard

in Anne-Marie Guillemard, Où va la protection sociale ?

Presses Universitaires de France | « [Le Lien social](#) »

2008 | pages 25 à 48

ISBN 9782130570929

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/ou-va-la-protection-sociale---page-25.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour Presses Universitaires de France.

© Presses Universitaires de France. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Un cours de vie plus flexible, de nouveaux profils de risques, enjeux pour la protection sociale

ANNE-MARIE GUILLEMARD

Le propos de ce chapitre est de mettre en évidence le rendement heuristique de l'adoption d'une perspective en termes de cycle de vie, afin de rendre intelligibles les nouveaux risques que doivent affronter les individus et les nouveaux défis auxquels sont confrontés les systèmes de protection sociale. Dans son analyse des métamorphoses de la question sociale, Robert Castel (1995) a bien établi, au plan sociohistorique, que la société industrielle « salariale » se caractérisait par un couplage indissociable entre un statut d'activité du salarié subordonné à l'employeur et la protection sociale extensive contre les risques qui lui est accordée en retour. Nous défendons l'idée qu'une troisième dimension, celle du cours de vie, doit être ajoutée à ce couple clé du modèle sociétal industriel, sans laquelle il ne nous semble guère possible de comprendre, au fond, la nature des mutations à l'œuvre dans les manières d'assurer aujourd'hui la protection sociale des individus.

Les apports de la sociologie du cours de vie (Riley *et al.*, 1972 ; Guillemard, 1986 ; Kohli, 1987 ; Guillemard, Van Gunsteren, 1991) ont bien mis en évidence que l'avènement de la société industrielle est intimement lié à l'émergence d'un mode d'organisation à trois temps du cycle de vie (éducation, travail, retraite), lequel s'est progressivement institutionnalisé en concomitance avec l'émergence du salariat comme statut d'emploi et un mode de protection associant droits sociaux et reconnaissance de citoyenneté. C'est cet agencement systémique entre les sphères du travail, de la protection sociale et d'une organisation sociale du cycle de vie qui a conféré sa spécificité et sa temporalité propre à la société industrielle. Aujourd'hui, c'est précisément l'arrangement entre ces trois dimensions qui se défait et se recon-

figure avec l'avènement d'une société de l'information, des réseaux et du savoir. Les changements opèrent sur ces trois dimensions centrales du modèle industriel : travail, protection sociale et organisation sociale du cours de vie. Car, dans la perspective adoptée ici, chaque modèle sociétal associe étroitement des formes d'emploi, des contenus de protection sociale et un mode particulier d'organisation sociale du cours de vie et des temporalités.

Nous tenons que s'efforcer de déchiffrer les désajustements et les réajustements entre les trois dimensions précitées, devrait autoriser une meilleure appréhension, tant des nouveaux profils de risques sur le parcours des âges auxquels sont exposés les individus aujourd'hui, que des reconfigurations de la protection sociale qu'il serait nécessaire d'engager pour les couvrir.

L'intérêt du concept de cycle de vie est de permettre de relier une analyse macro-sociologique de la manière dont l'institution du cours de vie modèle les parcours individuels et leur imprime un rapport au temps et à l'avenir propre à chaque société, à une micro-sociologie des trajectoires biographiques. Ainsi, ce concept est particulièrement pertinent pour jeter un pont entre les transformations institutionnelles et les trajectoires individuelles. Nous défendons donc l'idée que la notion de cycle de vie est un analyseur précieux pour comprendre les désajustements/réajustements à l'œuvre entre marché du travail et protection sociale et analyser leurs conséquences sur l'émergence de nouveaux risques individuels et sociaux appelant en retour l'invention de nouvelles politiques de protection sociale.

Après avoir rappelé le rôle clé joué par l'État social dans la construction du cours de vie à trois temps de la société industrielle, nous examinerons comment, sous l'influence de mutations macro-sociales, l'ajustement temporel de la société industrielle se décompose aujourd'hui en un parcours de vie flexible et déstandardisé et avec quelles conséquences pour les individus. Enfin, nous nous demanderons comment pourrait être reconfiguré le système de protection sociale pour garantir la sécurité des individus dans la nouvelle flexibilité temporelle du cours de la vie¹.

1. L'argumentation développée dans ce qui suit reprend des éléments de l'analyse du chapitre 8 de notre ouvrage : *L'âge de l'emploi. Les sociétés à l'épreuve du vieillissement* (Guillemard, 2003).

LES POLITIQUES SOCIALES COMME INSTITUTIONS CLÉS DE FORMATAGE DU COURS DE VIE

La sociologie du parcours de vie a bien mis en évidence les interactions fortes existant entre l'État social et l'institution du cours de vie. Le développement des politiques sociales a joué un rôle clé dans la construction et l'institutionnalisation du schéma ternaire du cycle de vie propre à la société industrielle. La formation de l'État social moderne s'est accompagnée d'une construction sociale et légale de l'individu, largement opérée autour des critères neutres et universels de l'âge. Un corps de règles a été édifié, qui érige l'individu lui-même et non plus sa famille ou la communauté en tant que détenteur de droits et de devoirs propres.

Les lois sociales qui ont été adoptées, notamment celles réglant le travail des enfants ou la période de scolarité obligatoire, comme celles fixant un âge de la retraite, ont progressivement conduit à une « institutionnalisation » du cycle de vie. Elles ont contribué à diviser en trois temps significatifs bien distincts le parcours des âges. Par ces « polices des âges »¹, l'État a représenté un acteur central dans la construction d'un cours de vie à trois temps. En particulier, ce mode de gouvernement des âges lui a permis de distribuer entre les trois âges les activités sociales, les obligations, les droits et les ressources. Ainsi, comme l'ont montré Smelser et Halpern (1978), l'État a présidé à l'organisation du « triangle École, Famille et Travail ». De cette manière le cycle de vie fut organisé selon un modèle ordonné et hiérarchisé en trois étapes successives bien délimitées : on est soit enfant à l'école, relevant de la politique de l'enfance et de la famille et des politiques d'éducation ; soit adulte-travailleur, bénéficiant de la couverture des différents risques sociaux du travail ; soit encore retraité ayant droit à une pension à retraite.

Chaque étape était ainsi associée à une activité d'où elle tirait son sens et son identité, bien distincte des deux autres. Dans ce modèle, le

1. Nous empruntons cette expression à A. Percheron (1991). Dans l'ouvrage *Âge et politique* qu'elle a codirigé, elle écrit dans un chapitre « Police et gestion des âges » « la police des âges est l'instrument et le produit de l'État-providence et constitue une dimension essentielle de toute action politique ».

travail est au centre de la vie des individus. Il est associé à l'âge adulte. Les jeunes se forment pour se préparer au travail, et la vieillesse est le temps du repos et de la retraite après une vie de travail. Graduellement ce modèle a été institutionnalisé avec le développement de l'État-providence et de ses seuils d'âge, fixant les droits et les obligations propres à chaque âge.

Comme l'ont établi Mayer et Schoepflin (1989), les droits sociaux universels de l'État-providence ont exercé une fonction d'individualisation et de temporalisation des biographies. En effet, ils conduisent à définir des situations de vie bien tranchées et accentuent les clivages entre la vie de travail et les périodes avant et après le travail. « In the Welfare State the continuous flow of life is transformed into a series of situations all of which have a clear formal definition : Periodisation of life and proliferation of sharp transitions which derive from the social insurance system combine into a life long biographical pattern » (p. 198).

Ainsi, par ses règles formelles, notamment formulées en termes d'âge chronologique, le développement de l'État-providence et de ses droits sociaux a conduit à une standardisation des événements de la vie et à une institutionnalisation du parcours des âges. Tous les éléments constitutifs de l'institution du cours de vie sont ainsi progressivement fixés par le fonctionnement des systèmes de protection sociale : le nombre d'étapes d'âge successives, leur contenu social, le calendrier des transitions d'un âge à l'autre, comme la nature de ces transitions (laquelle peut être plus ou moins ritualisée) ainsi que les repères qui en marquent le seuil. Enfin, les formes de solidarité ou de compétition qui relient les âges entre eux sont également fixés. L'institution du cycle de vie ordonne les parcours individuels, règle l'horizon temporel sur lequel peuvent se dérouler leurs plans d'action et les inscrit dans une temporalité sociale spécifique. Nous définirons avec Roger Sue (1995, p. 29) les temps sociaux comme des « grandes catégories ou blocs de temps qu'une société se donne et se représente pour désigner, articuler, rythmer et coordonner les principales activités sociales auxquelles elle accorde une importance particulière ».

On peut souligner, avec l'exemple de la retraite, le rôle fondamental de régulation joué par l'État social dans l'ordonnement institutionnel du parcours des âges (Guillemard, 1986 ; Kohli, 1987). Kohli, dans son article de 1987 a distingué quatre dimensions de ce processus. En premier lieu, les retraites ont aidé, avec d'autres lois sociales, à hiérarchiser les trois temps de la vie en plaçant le travail au centre de la vie

et occupant toute la vie adulte. En effet, le droit à pension de retraite est généralement conditionné par l'exercice d'une longue vie de travail. En second lieu, elles ont contribué à la chronologisation du parcours en fixant l'âge du droit au repos et donc le moment de la sortie du marché du travail. Cette chronologisation du cycle de vie a entraîné, en troisième lieu, sa standardisation. À un même âge chronologique, de plus en plus d'individus passent d'une étape à l'autre du parcours. Cette standardisation du cours de vie est bien illustrée par la progressive homogénéisation autour de 65 ans de l'âge de sortie définitive du marché du travail en France entre 1901 et 1970 (66 % des 65 ans et plus étaient encore actifs en 1901, ils n'étaient plus que 17 % en 1970). Enfin, la standardisation du cours de vie autorise le développement de plans d'action sur l'horizon long du cours de vie avec ses étapes successives marquées par des repères d'âge chronologique. L'individu se voit doté d'un futur et non plus seulement la famille et son patrimoine comme à l'ère pré-industrielle. Ce dernier se trouve inscrit dans une temporalité longue et peut anticiper le développement de sa vie. C'est ce que Kohli décrit comme le quatrième effet de l'émergence des systèmes de retraite. Ces derniers ont permis d'individualiser et de temporaliser le cours de la vie.

VERS UN NOUVEAU CYCLE DE VIE FLEXIBLE.
 DÉCONCORDANCE DES TEMPS
 ET TRAJECTOIRES INCERTAINES

*Le modèle de temporalité de la société industrielle
 se décompose*

L'agencement entre les sphères du travail, de la protection sociale et du cycle de vie, qui prévalait dans la société industrielle fordiste, se désarticule. Travail et protection sociale se déphasent, alors que le cycle de vie perd son aspect de succession linéaire ordonnée d'étapes prévisibles pour devenir flexible (Best, 1981).

En premier lieu, le concept de carrière se fragmente. Vie de travail et parcours professionnel sont devenus de moins en moins unidimensionnels et continus. Corollairement, le temps de travail est moins

concentré et plus discontinu. La vie active est désormais entrecoupée de périodes de formation et d'inactivité. Nous assistons à une redistribution des états d'activité et d'inactivité sur le cours de l'existence. Un nouvel enchevêtrement des temps sociaux est discernable. Ces faits marquent le bouleversement du régime temporel de la société industrielle. Le temps industriel était linéaire, segmenté et monochrome. Il reposait sur une opposition binaire entre le pôle dominant du temps de travail, chronométrique et mesurable, et le pôle du temps de l'inactivité, défini comme envers du travail. Le temps du travail, étape centrale du déroulement de la vie, était le temps pivot sur la base duquel s'indexaient toutes les autres temporalités sociales. Sans doute, le rapport salarial de subordination contribuait au triomphe de ce temps de travail, qui imposait son temps quantitatif, linéaire et sécable à l'ensemble du cours de la vie. La domination du temps du travail sur les autres temps de la vie rendait compte de la synchronisation des calendriers biographiques autour du calendrier professionnel. L'entrée dans la vie et dans l'âge adulte correspondait simultanément pour l'homme à l'accès stable au marché du travail et à la formation d'une famille, avec le mariage, bientôt suivi par la naissance des premiers enfants. Il convient de remarquer que ce modèle ternaire du cours de vie n'a constitué un modèle standard de trajectoire que pour les hommes, considérés comme chefs de famille et gagne-pain. Les femmes, longtemps demeurées en marge du travail salarié, connaissaient une temporalité différente, tournée vers la sphère domestique et le *caring*, les activités de soin. Leur participation à la sphère du travail n'était qu'un appoint. Malgré tout, elles subissaient indirectement le temps dominant chronologique et ternaire, au travers notamment des institutions de protection sociale, dont elles étaient les ayants droit indirects, grâce aux droits sociaux accumulés par l'homme salarié.

En second lieu, l'architecture de la protection sociale, elle-même fortement assise sur une distribution ternaire des âges et des temps sociaux sur le cycle de vie, est ébranlée. De nouveaux programmes sociaux intermédiaires sont mis en œuvre, le plus souvent de manière *ad hoc*, pour répondre aux difficultés d'emploi et aux nouvelles formes de précarité qui émergent (en particulier, multiples programmes d'insertion sociale et professionnelle pour les jeunes, diverses préretraites et dispositifs de sortie anticipée du marché du travail, contrats de retour à l'emploi...). Ces programmes ont pour caractéristiques d'ouvrir des droits qui ne sont plus aussi directement conditionnés par l'activité professionnelle et qui sont en marge du régime général de protection

sociale. Ils modifient profondément la nature des droits sociaux ouverts et les fondements de la protection sociale. Ils remettent parfois en cause le lien qui, dans le statut salarial, unissait emploi et protection sociale¹.

Enfin, l'organisation ternaire du cycle de vie, avec son emboîtement des temps sociaux successifs en un parcours ordonné et prévisible se décompose. Tout ce qui constituait ses caractéristiques propres : hiérarchisation, chronologisation et standardisation des étapes, ainsi que l'inscription des trajectoires de vie dans une temporalité longue, se défait.

Les transformations du cycle de vie : désinstitutionnalisation et déstandardisation

La plupart des sociologues qui adoptent la perspective du cours de vie s'accordent aujourd'hui pour constater que le cycle de vie ternaire de la société industrielle subit de profondes transformations. Les trajectoires biographiques des individus n'épousent plus la scansion en trois temps successifs hiérarchisés et ordonnés de la vie qui le caractérisait. Celles-ci sont devenues infiniment plus complexes.

Au-delà de ce diagnostic largement partagé, l'examen de la littérature sur cette question révèle des différences dans les interprétations des changements à l'œuvre. Certains auteurs, tel Beck (1986), parlent d'une « déstandardisation » croissante du parcours des âges. Elle accompagne selon lui la déstandardisation du travail et la généralisation de l'insécurité professionnelle. Heinz (2001), quant à lui, voit l'émergence d'un parcours de plus en plus aléatoire et imprévisible lorsqu'il s'efforce de dresser le bilan des analyses comparatives portant sur les restructurations en cours du déroulement de la vie. Il poursuit son analyse en précisant que ce caractère « contingent » du cours de la vie tient principalement aux séquences désordonnées d'emploi et de chômage, lesquelles alternent désormais tout au long du parcours professionnel. Il remarque que les calendriers et la succession des séquences sont étroitement calqués sur les politiques de restructurations industrielles et dépendent des institutions de protection sociale présentes dans chaque pays (p. 9).

1. Ainsi avons-nous pu montrer que les dispositifs de sortie anticipée du marché du travail, au plan international, avaient représenté non pas un avancement du calendrier de la retraite mais, au contraire, marqué la désinstitutionnalisation de l'ordonnement de la fin de parcours des âges. La régulation de la sortie du marché du travail n'a plus été opérée par la retraite mais par des programmes intermédiaires extrêmement instables et fluctuants, offrant des situations d'in-fra-droit dont les repères sont moins chronologiques que fonctionnels (Guillemard, 1993).

Castells (1998, p. 497 et s.), dans son analyse de la société en réseaux, parvient à des conclusions assez similaires à propos des temporalités sociales et du cycle de vie. Il établit que l'espace des flux dissout le temps, en brisant l'ordre du déroulement par la simultanéité des événements. Dissolution du cycle de vie ternaire et arythmie sociale caractérisent, selon lui, désormais le parcours des âges. Marc Bessin (1993), s'intéressant aux réaménagements actuels des temps sociaux et à leurs conséquences pour l'organisation du cours de la vie, constate, lui aussi, une « désinstitutionnalisation » de son organisation ternaire. Il observe que le parcours de vie a perdu son caractère linéaire et sa succession irréversible d'étapes d'âge. Il n'est plus fonctionnellement segmenté en trois phases successives, organisées autour du temps social dominant du travail. Désormais, un nouvel enchevêtrement des temps sociaux est observable, largement produit par les évolutions des sphères professionnelles et familiales. Le temps chronologique de l'âge-adulte-au-travail ne joue plus le rôle de temps pivot du modèle ternaire. En conséquence, une « polychronie » s'impose, s'accompagnant inévitablement d'une désynchronisation des calendriers biographiques.

Dans la continuité des acquis des recherches sur le parcours de vie, mais afin d'en clarifier les termes, nous proposons de distinguer deux niveaux d'analyse. Cette distinction prend appui sur le concept même de parcours de vie. En tant qu'institution, il représente un modèle de déroulement de la vie, comprenant des systèmes de règles et de normes ayant une fonction de socialisation et de régulation. Il ordonne le mouvement des individus tout au long de la vie selon des séquences de positions conférant statuts et rôles. Il a aussi une fonction symbolique, puisqu'il fixe les temporalités et les horizons sur lesquels se développent les actions. Par conséquent, lorsque nous évoquons une « désinstitutionnalisation » du cours de vie, nous traitons des changements intervenus dans l'encadrement normatif des biographies. De même, c'est à ce niveau que s'opère aujourd'hui un arasement progressif des seuils de transition et un brouillage des âges.

En revanche, au niveau des biographies individuelles, les transformations observées correspondent à une « déstandardisation » des parcours individuels. On assiste alors à une diversification des trajectoires de vie, lesquelles deviennent plus individualisées mais aussi plus incertaines et aléatoires, à mesure que se dissout l'encadrement normatif du parcours des âges. L'individu n'est plus inscrit aussi fortement dans des séquences ordonnées de positions. En retour, il jouit d'une marge de choix plus large. Ainsi que le formule Beck, les parcours biographiques

deviennent « autoréflexifs » (Beck, 2001, p. 290). Ce qui était le produit d'un formatage social devient objet d'élaboration personnelle. Tous les analystes s'accordent à souligner ce changement : la montée d'une aspiration à une souveraineté individuelle sur le temps, laquelle conduit à des trajectoires biographiques de plus en plus négociées et donc plus diverses.

LA DÉINSTITUTIONNALISATION DU RÉGIME TERNAIRE DU CYCLE DE VIE. ÉLÉMENTS EMPIRIQUES

Les éléments empiriques présentés dans cette partie doivent être considérés comme de simples illustrations très frustes des changements à l'œuvre en matière de trajectoires de vie et de recomposition des temps sociaux. En effet, saisir les transformations en cours du cycle de vie devenu plus flexible et déstandardisé requiert nécessairement des comparaisons internationales. Or comme l'écrit Jean-Claude Barbier dans la même partie de cet ouvrage, à propos des nouveaux risques du travail, « la littérature quantitative comparative est limitée par son recours aux données statistiques existantes qui sont insuffisantes, nombre de travaux se contentant d'utiliser les indicateurs homogénéisés transversaux de l'enquête Eurostat sur les forces de travail ». L'auteur illustre son propos par l'exemple de la catégorie statistique des emplois temporaires dont l'hétérogénéité selon les pays ne permet en rien un traitement universaliste lequel assimile la montée de la flexibilité de l'emploi à l'extension des situations précaires au sein de la population. D'autant plus qu'une analyse des dynamiques de parcours de vie, comme le rappelle Heinz (2001) requièrerait une stratégie de recherche très exigeante associant, pour chaque pays, une analyse quantitative longitudinale de panels avec des études plus qualitatives d'histoires de vie. Seule cette stratégie permettrait d'élucider les relations entre les mutations macro-structurelles, les évolutions institutionnelles des différents régimes de protection sociale et les inflexions des trajectoires individuelles. Toutefois, un tel chantier de recherche a encore été peu entrepris de manière systématique. Les principaux travaux récents menés dans la perspective du cours de vie, lesquels se sont multipliés ces dernières années, ont été menés à partir d'enquêtes comparatives transversales portant sur les pra-

tiques et les préférences en matière de distribution des temps de travail et de non-travail sur le cycle de vie (Anxo, Boulin, 2006 ; European Foundation for the Improvement of Living and Working conditions, 2007). Nous nous appuyons sur les acquis des travaux existants pour synthétiser certaines des évolutions qui nous semblent les plus significatives et peuvent illustrer le passage vers un cours de vie plus flexible.

Une fragmentation des temps de travail

Les premiers changements à prendre en compte sont certainement ceux qui ont trait au temps de travail. D'importants changements quantitatifs sont observables à ce niveau.

Au niveau quantitatif, on a assisté sur le long terme à une baisse séculaire de la durée effective de la vie de travail. Une étude de l'OCDE (1998), sur le temps passé en emploi au cours de la vie, montre qu'il s'est produit une véritable révolution dans la manière dont sont répartis les temps de travail et d'inactivité sur le cycle de vie. Elle indique que le nombre moyen d'années passées hors du marché du travail s'est considérablement accru depuis 1960, alors que le nombre d'années passées en emploi s'est nettement réduit. L'étude de l'OCDE insiste sur l'importance de la chute du nombre d'années passées dans l'emploi (p. 120). Pour un homme typique de 1960, vivant dans un pays de l'OCDE, sur soixante-huit années de vie, cinquante étaient consacrées à la vie de travail et dix-huit étaient passées hors de l'emploi, essentiellement à l'école et pour une courte période à la retraite. Le même homme typique de 1995 vit jusqu'à 76 ans et consacre seulement la moitié de sa vie, soit trente-huit ans, à l'emploi. La deuxième partie de sa vie est passée dans le système d'éducation, au chômage et surtout à la retraite. Les résultats des projections de cette étude font apparaître que, si ces tendances se poursuivent, vers 2020, les hommes passeraient nettement plus de temps hors du marché du travail que dans l'emploi.

Nous assistons donc à une réduction quantitative significative du temps de travail. Toutefois, il apparaît que les changements majeurs intervenus en matière de temps de travail sont de nature plus qualitative. Les temps sociaux se sont fragmentés et s'interpénètrent désormais à chaque âge. Les trajectoires des individus sont ponctuées d'allers et retours incessants entre formation, travail et inactivité, temps pour soi et temps pour la famille. Ces traits marquent la fin du régime homogène

fordiste du temps. Ils ouvrent sur la montée d'une déconcordance des temps entre temps familiaux et professionnels par exemple et sur une diversification des régimes de temporalités. Les temps d'activité et d'inactivité se sont redistribués sur le cours de l'existence et se combinent désormais de manière aléatoire et diversifiée selon les individus. Ils se sont eux-mêmes décomposés en une multiplicité d'états distincts instables. En conséquence, les modèles émergents de trajectoires sont difficiles à déchiffrer. Entrées et sorties d'activité se succèdent, entrecoupées de périodes transitoires de chômage, lequel peut devenir chronique ; de périodes d'emploi à temps partiel ou pour des durées déterminées ; de situations d'emploi partagé entre différents employeurs ou donneurs d'ordre, d'états divers d'inactivité, indemnisés ou non.

On observe une plus grande diversification des temps et des horaires de travail entre pays, ainsi qu'une différenciation croissante de la durée du temps de travail au sein de chacun d'eux. Cette fragmentation du temps de travail est à comprendre en fonction de la dissolution du modèle industriel de production, et du régime de temporalité auquel il donnait lieu. On assiste au délitement de sa forme de travail, fondée sur un rapport salarial de subordination stable et durable, un emploi à temps plein, des tâches précises à accomplir, un plan de carrière à vie. Le principe même d'une temporalité normale et d'un temps homogène est mis en question. Cette disparition de la norme homogène est observable en de multiples occasions. La diversification extrême des horaires et des modalités de travail en témoigne. Le nombre de salariés ayant les mêmes horaires tous les jours et le même nombre de jours ouvrés dans la semaine décroît rapidement. Au Royaume-Uni, où il n'existe pas de régulation légale du temps de travail, seulement 10 % des employés font quarante heures par semaine. Les nouvelles formes d'organisation du travail tendent, elles aussi, vers des horaires et des rythmes de travail flexibles, que ce soit le « juste à temps », la déhiérarchisation, le développement de l'horizontalité avec les unités autonomes, l'organisation en réseau. De même, de nouvelles formes d'emploi atypiques se répandent : contrat à durée déterminée, intérim, travail indépendant, pluri-activité, temps partiel. Parmi les différents indicateurs, qui peuvent être utilisés pour témoigner de cette évolution qualitative du temps de travail, citons les emplois à temps partiel. Si à la fin des années 1970 l'emploi à temps partiel était quasi inexistant en Europe, sauf au Danemark, en Suède ou au Royaume-Uni, le tableau 1 met en évidence que la proportion de travailleurs à temps partiel dans l'emploi total a progressé notablement sur les dix dernières années en Europe, à l'exception des

pays du Sud, dont on sait qu'ils ont pratiqué plus largement un autre mode de flexibilisation du travail centré sur l'emploi atypique en contrat à durée déterminée et concernant principalement les jeunes. Cet exemple montre que les disciplines collectives du temps de travail et leurs normes homogènes déclinent. On sait que la nouvelle flexibilité du temps de travail peut être choisie ou contrainte et que l'individualisation et l'hétérogénéisation des temps de travail ne correspondent pas nécessairement à l'émergence d'une nouvelle souveraineté des individus sur l'organisation de leur temps.

Les études ont montré que la flexibilité du travail n'a pas un impact homogène selon les pays, sur la qualité du temps de travail. On sait par exemple qu'en France la flexibilisation et la réduction quantitative du temps de travail ont correspondu à une forte intensification du travail et donc à une dégradation de la qualité du travail. Tout particulièrement pour les tranches d'âges médians, qui représentent les générations sur lesquelles reposent aujourd'hui l'essentiel de l'effort productif du pays.

Brouillage des âges

Au-delà de la fragmentation du temps de travail, nous assistons également à un enchevêtrement des différents temps sociaux sur tout le parcours des âges. La concordance des temps et la succession ordonnée des âges, qui prévalaient dans la société industrielle, sont mises à mal. L'opposition binaire entre travail et non-travail n'est plus opérante et ces deux temps sociaux se sont désolidarisés.

Le temps de travail était au centre de la vie des individus. Les autres temps sociaux lui étaient indexés. Le temps de formation était un temps pour se préparer au travail. La retraite constituait une récompense pour une longue vie de labeur. Elle prenait la forme d'un droit au repos accumulé en fin de vie, lequel représentait quelques années de bonheur modeste avant l'échéance fatale. Ainsi, les trois temps sociaux se succédaient de manière linéaire, ordonnée et prévisible, délimitant les trois étapes de l'existence.

Aujourd'hui, on assiste à la flexibilisation et à l'individualisation des parcours de vie, de la même façon qu'on a observé une nouvelle flexibilité et individualisation du travail. Désormais travail et temps libre s'interpénètrent étroitement à chaque âge. Le temps libre vient se loger dans le temps de travail et pas seulement aux deux extrémités du cycle de vie. Le succès, partout en Europe, des congés parentaux d'éduca-

tion, le développement des années sabbatiques et des temps de formation en cours d'emploi, la multiplication des formules de crédit pour formation ou de comptes épargne-temps témoignent de cette nouvelle intrication des temps sociaux.

La montée de cette déconcordance des temps, liée à la désécialisation des âges, peut être saisie à partir d'indicateurs. Ainsi, le taux d'inactivité augmente à tous les âges. Les temps qui ne sont ni travail ni chômage augmentent, non seulement aux extrémités du cycle de vie, avec la concentration du travail sur les âges médians, mais progressent aussi pour ces derniers. En Europe, les hommes de 35-44 ans ont vu leur taux d'inactivité augmenter significativement depuis 1970 dans la plupart des pays (tableau 2). Cela signifie que la formation en cours d'emploi à cet âge est plus fréquente ou que plus de personnes ont, soit cessé de rechercher un travail, soit se sont retirées provisoirement du marché de l'emploi.

De même la formation ne se cantonne plus aux âges les plus jeunes. En 1994 il y avait, au Royaume-Uni, 25 % des étudiants nouvellement inscrits dans l'enseignement supérieur âgés de 30 ans ou plus. La part de cette classe d'âge parmi les étudiants de première année est élevée également au Danemark et en Suède (18 %). Désormais, la vie active est de plus en plus fréquemment interrompue par des périodes de recyclage et de formation. Le tableau 3 met en évidence que le phénomène de l'éducation tout au long de la vie est déjà à l'œuvre dans un certain nombre de pays, tels le Danemark, la Suède, la Finlande, le Royaume-Uni et les Pays-Bas. Même aux âges actifs, près de 30 % sont en éducation parmi les 25-34 ans, et encore 15 à 20 % parmi les 35-59 ans dans ces différents pays.

La formation continue en cours de vie active se développe également à tous les âges (tableau 4). Certes, les moins de 35 ans bénéficient en moyenne toujours d'un meilleur accès à la formation en cours d'emploi que les autres groupes d'âge (50 % pour les 25-34 ans contre 30 % pour les 55-64 ans dans l'UE à 25).

Toutefois, le différentiel selon l'âge de participation aux formations en cours d'emploi s'est considérablement atténué dans un grand nombre de pays membres et le taux de participation aux apprentissages des groupes d'âge médian 35-44 ans et 45-54 ans est devenu presque aussi important que celui des 25-34 ans. Il en est ainsi pour tous les pays nordiques, ainsi que l'Autriche et le Luxembourg pour lesquels les taux de participation concernent entre 80 et 90 % de ces tranches d'âge (tableau 4). Dans certains pays, les écarts d'accès à la formation demeurent

rent très marqués selon l'âge. C'est le cas de la France où les 25-34 ans bénéficient à 61 % de formation alors que le groupe des 55-64 ans n'y accède qu'à 32 % et les 45-54 ans à 51 %. Encore faut-il noter que ce chiffre inclut l'éducation non formelle, dont on sait qu'elle est particulièrement pratiquée par les inactifs¹.

Les étapes d'âge ne sont plus marquées par la monochronie et le cloisonnement des activités. La polychronie devient la règle pour tous les temps de la vie. Il n'est pas jusqu'à la vie de retraite qui ne soit marquée par cette déspecialisation des âges. En apparence, elle est restée vouée, plus que jamais, au temps de l'inactivité indemnisée. Cependant, les travaux que nous avons menés sur les pratiques des jeunes retraités et préretraités ont mis en évidence l'émergence de nouveaux comportements de retraite, lesquels sont loin de se réduire à la retraite-loisirs, longtemps pratique dominante. Après le travail marchand, beaucoup ont investi dans le travail libre et le bénévolat. C'est pourquoi nous avons décrit ce nouveau modèle de retraite comme une « retraite solidaire » bien différente de la retraite loisirs, car elle refuse d'être monochrome. Cette retraite, non seulement, mêle les temps sociaux, à l'instar de ce que nous avons observé parmi les actifs, mais aussi refuse toute ségrégation pour chaque âge dans un temps et une fonction unique. Les retraités solidaires revendiquent la polychronie et les investissements multiples dans le travail bénévole, les loisirs, la famille, la cité.

Le nouvel enchevêtrement des temps sociaux, observable tout au long du cours de la vie, met à mal la synchronisation des temps sociaux qui prévalait dans l'organisation ternaire du cours de la vie. L'on assiste à une déconcordance des temps. Ainsi, au début de la vie, l'accès au marché du travail, à un logement indépendant et à la formation d'une famille s'opèrent selon des calendriers qui se sont autonomisés et sont de plus en plus désynchronisés. Certains auteurs ont interprété ces décalages en termes de nouvel âge de la vie qui s'interposerait entre adolescence et âge adulte (Galland, 1990). Il s'agirait d'une période moratoire, d'un retardement de l'entrée dans la vie adulte sous toutes ses dimensions. Selon un raisonnement similaire, à l'autre extrémité du cycle de vie, Gaullier (1999) parle d'un nouvel âge de la vie s'interposant entre la pleine carrière professionnelle et la vieillesse. Ces interprétations font seulement l'hypothèse d'un simple étirement des transitions

1. Avec un taux d'emploi de 37 % en France pour la tranche d'âge 55-64 ans, la grande majorité de cette population est inactive.

et conservent le principe d'une succession ordonnée des âges de la vie, dans laquelle l'âge adulte demeurerait comme âge pivot assignant à un statut durable et stable. Or précisément, plus qu'à une multiplication des âges, c'est bien à leur brouillage que nous assistons. La nouvelle flexibilité temporelle a engendré une désinstitutionnalisation du cours standard de la vie. Du même coup, les séquences d'emploi, d'éducation et de vie familiale et loisirs se combinent sans ordre à tous les âges. Les frontières entre les temps sociaux sont devenues poreuses. Nous assistons corrélativement à un recul de la chronologisation du parcours des âges. La pertinence des seuils d'âge est remise en cause et avec elle est sapé l'encadrement normatif des trajectoires biographiques.

Arasement des seuils d'âge

Un deuxième point d'observation pertinent des changements à l'œuvre au niveau du cours de vie est celui qui concerne les transitions d'un âge à l'autre. Ainsi, à l'entrée du monde du travail, on observe avec la montée des difficultés d'insertion des jeunes la prolongation des études et de nouvelles alternances entre emploi, formation et chômage. La désynchronisation des seuils familiaux et professionnels d'entrée dans la vie, comme la réversibilité croissante de ce passage, témoignent du mouvement de désinstitutionnalisation de la transition vers l'âge adulte. De même, comme nous l'avons observé (Guillemard, Van Gunsteren, 1991), la sortie définitive du marché du travail peut donner également lieu, avec la fragilisation des fins de carrière, à des alternances sans ordre entre chômage, formation et petits boulots avant d'accéder à la retraite. Ces formes de désordre dans les transitions d'un âge à l'autre témoignent d'un arasement des seuils d'âge.

Le brouillage des âges bouleverse la séquence ordonnée et hiérarchisée d'étapes de la vie spécialisées dans un seul temps social. En conséquence, il remet en cause, tant le principe de transitions tranchées entre les différents âges, que le rôle des seuils d'âge chronologique qui constituaient les repères temporels marquant le moment du passage d'un statut stable à l'autre. Comme Louis Roussel (1989, p. 224) l'indiquait dans son analyse de la nouvelle famille « incertaine » à propos du bouleversement des biographies traditionnelles « les seuils avaient une double fonction : dans le présent, ils rendaient une situation incompatible avec les autres ; dans le temps, ils marquaient les points d'irréversibilité. Le seuil d'âge introduisait donc celui qui le franchissait dans une

situation nouvelle, distincte et en quelque sorte définitive ; c'est à l'arasement progressif de ces seuils que nous assistons aujourd'hui ».

Ainsi, l'arasement des seuils va de pair avec la réversibilité des transitions et des itinéraires. Les existences ne sont plus scandées par des étapes ordonnées bien distinctes, des transitions tranchées entre des statuts définis. Les biographies se font plus contingentes. On observe plutôt des passages partiels et réversibles vers des statuts incertains. Il n'est pas rare aujourd'hui de voir refonder une famille à 40 ou 50 ans, de faire l'expérience d'une parentalité tardive, de se lancer à 40 ans dans une nouvelle formation ou de se retrouver chômeur de longue durée à la quarantaine, de retourner vivre chez les parents à 35 ans à l'occasion d'une période de chômage... L'effacement observable des rites de passage d'un âge à l'autre, tels que la communion, le service militaire, le mariage, les cérémonies de départ à la retraite, constitue un autre indicateur de l'arasement des seuils d'âge. Il témoigne d'un affaiblissement de la régulation collective du cours de vie.

En conséquence, au plan individuel, brouillage des âges et arasement des seuils engendrent des trajectoires biographiques complexes et incertaines pour chaque individu et très différenciées d'un individu à l'autre. Cette situation ouvre sur une double crise pour les individus.

En premier lieu, se produit une crise de la normativité. L'encadrement normatif du parcours des âges perd de sa pertinence. On observe une désinstitutionnalisation du cours de la vie. Les régulations des systèmes de protection sociale continuent d'opérer selon des principes de linéarité des trajectoires et de cloisonnement des âges. Elles s'appuient toujours sur des catégories uniformes et universelles telles que l'âge, alors que les itinéraires de vie sont déstandardisés. Ces décalages entre normes anciennes et réalités nouvelles sont générateurs d'incertitudes, mais aussi de défaillances dans la couverture des risques sociaux, comme dans l'équité des mécanismes de redistribution

En second lieu, on observe une crise des anticipations. Faute d'offrir à chacun une image claire des nouvelles trajectoires de vie, les agents perçoivent le caractère socialement insécure de leur avenir. Les individus sont confrontés à des *incertitudes trajectorielles*, c'est-à-dire à une incapacité à anticiper leur avenir, et donc à agir stratégiquement face à des configurations qu'ils ne peuvent prévoir. Cette crise des anticipations va de pair avec une crise de l'État-providence « fordiste », dans la mesure où les incertitudes croissantes mettent à mal le modèle de l'assurance, qui exige au moins partiellement un avenir probabilisé.

RECONFIGURER LA PROTECTION SOCIALE DANS UNE NOUVELLE TEMPORALITÉ FLEXIBLE

Les notions de protection sociale et de sécurité doivent être reconfigurées dans le nouveau régime de temporalité qui s'instaure et qui se caractérise par une déconcordance des temps de la vie et l'émergence d'un cycle de vie flexible. L'architecture relativement rigide des États-providence n'est plus à même de s'ajuster aux nouveaux profils de risques selon les âges qui surviennent à partir de trajectoires plus souvent déstandardisées et incertaines. Comment adapter les systèmes de protection sociale à la nouvelle flexibilité des trajectoires ? L'avènement de la société de la connaissance, avec ses nouvelles formes de travail et sa flexibilité temporelle, n'a pas correspondu à une évolution similaire des systèmes de protection sociale. L'édifice actuel de la protection sociale, avec ses risques répertoriés et ses droits sociaux correspondants, demeure étroitement construit sur une organisation standard ternaire du cours de vie. Il n'est en conséquence pas en mesure de couvrir les nouveaux profils de risque qui émergent. Nous assistons donc à une disjonction croissante entre les instruments rigides de protection sociale et les nouveaux besoins en sécurité, associés à des parcours de vie plus flexibles, exigeant protection contre l'obsolescence rapide des savoirs et des compétences, mobilités et reconversions multiples en cours de vie active et couverture de périodes d'inactivité, qui comme on l'a vu concernent tous les âges et ne sont plus seulement accumulées en fin de vie active sous forme de retraite.

On sait que le modèle du rapport salarial industriel était fondé sur la subordination du salarié en contrepartie d'une sécurité de l'emploi et d'une protection extensive contre les risques. Ainsi, il existait un couplage entre un statut d'emploi dépendant et les systèmes de protection sociale étendus mis en place dans leur forme la plus achevée après la Seconde Guerre mondiale. Ce modèle correspondait bien aux besoins de la grande entreprise industrielle et de ses salariés. Cependant, aujourd'hui un grand nombre de situations de travail ne répondent plus à ces critères. Le couplage protection contre subordination n'est plus en phase avec les besoins actuels des entreprises et leurs nouvelles modalités de gestion des ressources humaines. Ces dernières valorisent désor-

mais l'autonomie et la responsabilité de leurs employés (Menger, 2002). Elles gouvernent les hommes par objectifs et projets et sont moins intéressées par leur dépendance et leur fidélité (Boltanski, Chiappello, 1999). Elles sont prêtes à leur concéder plus de liberté, mais au prix de leur responsabilité et d'une moindre garantie de leur sécurité.

Dès lors, c'est « au-delà de l'emploi », ainsi que l'a démontré Alain Supiot (1999) qu'il faut désormais penser la sécurité du travailleur. Le problème n'est plus seulement en effet de prémunir ce dernier contre les risques prévisibles de l'existence, mais de lui assurer les moyens concrets d'assumer sa liberté et ses responsabilités nouvelles. Dans cette perspective, l'objectif central n'est plus de garantir l'indemnisation des risques standards une fois qu'ils sont survenus et de protéger dans l'emploi, par une socialisation des responsabilités, comme c'était le cas pour l'État social de l'ère industrielle. Il est d'assurer une sécurisation des trajectoires, désormais individualisées et incertaines, en leur conférant une continuité et en fournissant les appuis nécessaires aux multiples mobilités et transitions qui émaillent désormais le cours de la vie professionnelle. Il s'agit donc d'inventer une nouvelle sécurité attachée à l'individu désormais mobile et non plus à son emploi.

C'est bien dans ce nouvel horizon que s'inscrivent les différentes propositions de reconfiguration de la protection sociale esquissées ces dernières années, qu'elles s'énoncent en termes « d'investissement social » (Esping-Andersen, 1996), « de droits de tirage sociaux » (Supiot, 1999), « d'une protection sociale à base de dotation en patrimoine (Asset-based welfare), ou de « marchés du travail transitionnels » (Gazier, 2003). Elles visent toutes à proposer une refonte des paradigmes à la base de la protection sociale de l'ère industrielle, afin de définir « une gestion optimale de l'incertain » (Ewald, 1992, p. 21). Les solutions esquissées tournent résolument le dos aux ajustements conjoncturels et réformes partielles de la protection sociale pour reconsidérer son architecture même (Esping-Andersen, 2002).

Dès lors, l'indemnisation du risque ne constitue plus qu'une fonction parmi d'autres assumée par la protection sociale, laquelle doit aussi désormais soutenir et promouvoir l'autonomie des individus, en leur assurant de la continuité en dépit de la multiplication d'états changeants alternés d'activité et d'inactivité. Ainsi, le maintien de la capacité professionnelle des personnes, de leur employabilité, occupe une place centrale et doit donner lieu à de nouvelles garanties. C'est tout le sens du concept d'« investissement social » développé par Gøsta Esping-Andersen. Cet auteur considère que l'objectif d'égalité des chances doit

désormais se traduire prioritairement, non par le souci de dispositifs de maintien et de redistribution de revenu, mais par des moyens nouveaux. Ces derniers seraient destinés à garantir le développement du capital humain et les droits d'accès à l'éducation et à la qualification tout au long de la vie. Ces garanties pourraient être renforcées, à un certain degré, pour les plus déficitaires.

Cependant, la formulation en termes d'« investissement social » demeure imprécise. Elle ne dit rien sur les nouvelles manières de recombinaison et de coordination des principaux piliers de la protection sociale que sont l'État, le marché, l'entreprise, l'individu et la famille. Or, il semble que les projets de reconfiguration de la protection sociale s'orientent vers des voies différentes, selon qu'ils prennent pour point de départ le modèle libéral de protection sociale ou ceux plus socialisés des types de protection social-démocrate ou continentale. De la même manière que Jean-Claude Barbier, dans ce même ouvrage, observe deux formes distinctes d'activation de la protection sociale en Europe, la tendance libérale et celle de type social-démocrate, on peut voir se dessiner au moins deux voies différentes de reconfiguration de la protection sociale, selon les poids respectifs conférés à ses différents piliers. D'un côté, les formules de « Asset-based welfare » accordent une place centrale à l'individu et à sa requalification sur le marché, afin de sécuriser sa trajectoire. De l'autre, les formules de droits de tirage sociaux ou de marchés du travail transitionnels privilégient les régulations collectives et les coordinations entre les différents acteurs, dont l'État. Elles les placent au centre du dispositif de sécurisation des trajectoires.

Dans le cas de l'État social patrimonial (Asset-based welfare) l'individu se voit doté d'actifs divers, grâce à des dispositifs publics qui assurent leur cofinancement, mais il est seul responsable de l'usage qu'il en fait et des bénéfices qu'il en tire. Le danger est alors de laisser l'individu livré à lui-même dans ses choix et ses plans de vie. Ce risque a été stigmatisé par Osterman (1999) dans les termes métaphoriques de « pack your own parachute strategy ». Au contraire, dans la logique des marchés transitionnels ou des droits de tirage sociaux, il y a, non seulement institutionnalisation d'un cofinancement pour la constitution d'un compte individualisé, mais aussi d'une coresponsabilité des différents acteurs dans son utilisation. Toutefois, dans le deuxième cas, la coordination de tous les acteurs dans une sorte de méta-organisation englobant acteurs de l'emploi et de la protection sociale peut se révéler extrêmement complexe à mettre en œuvre, alors même que tout déficit de coordination ouvre des failles dans le dispositif de sécurité active que

veulent promouvoir ces modèles. On le constate, la reconfiguration de la protection sociale est encore à l'état d'expérimentation et soulève des problèmes dont les solutions ne sont qu'à l'état d'esquisse.

CONCLUSION

Nous avons tenté dans ce chapitre de tracer à grands traits les vertus heuristiques d'une approche globale tridimensionnelle, intégrant statut d'emploi, protection sociale et organisation sociale du cours de vie. Cette approche a permis d'appréhender les nouveaux paradigmes qui pourraient fonder les reconfigurations de la protection sociale à l'ère postindustrielle. Le concept dynamique de parcours ou de trajectoires est devenu central pour penser la sécurité de travailleurs plus mobiles, inscrits dans une temporalité flexible. Cela suppose de réviser la place prépondérante accordée au critère de l'âge dans la construction des politiques sociales. Comme nous l'avons vu ces dernières se sont développées selon une logique principale de segmentation par l'âge. La France est d'ailleurs l'un des pays où la gestion par l'âge dans l'emploi a été poussée le plus loin. On peut prendre l'exemple du développement des politiques d'insertion et d'emploi consacrées aux jeunes¹, des sorties anticipées des travailleurs âgés et plus récemment du « CDD senior ».

L'avenir de la protection sociale repose désormais sur ce qui est de plus en plus souvent désigné aujourd'hui comme des « politiques du cours de vie ». L'État social devra se reconstruire autour de politiques plus préventives que curatives et s'adressant à l'ensemble des âges. Elles viseront à entretenir les capacités des individus (santé, employabilité, compétences) tout au long du parcours des âges et à sécuriser les multiples transitions qui émaillent le cours de vie. Cette nouvelle conception est bien au cœur des modèles de reconfiguration de la protection sociale que nous avons évoqués plus haut. Désormais, les politiques du cours de vie, neutres à l'égard de l'âge, constituent des instruments majeurs pour moderniser et ajuster l'architecture du « vieil » État social industriel².

1. Léa Lima, dans le chapitre suivant de cet ouvrage, souligne elle aussi, à propos de l'insertion professionnelle des jeunes, que la segmentation par l'âge des dispositifs est fortement marquée en France à la différence de ce qu'elle a observé dans le cas québécois, où les seuils d'âge en matière d'emploi sont plutôt rares et contestés en raison de leur caractère inévitablement discriminatoire.
2. L'actualité de cette réflexion peut être illustrée par la tenue récente d'un séminaire de l'OCDE rassemblant des experts sur le thème « Risques de l'existence, cycle de vie et politiques sociales » (Paris, 31 mai - 1^{er} juin 2007).

Tableau 1. – *Travailleurs à temps partiel en pourcentage de l'emploi total*

	1995	2000	2005
UE 15	15,8	17,7	20,3
Belgique	14,0	18,9	22,0
Danemark	21,8	21,3	22,1
Allemagne	16,3	19,4	24,0
Irlande	11,6	16,4	
Grèce	4,8	4,5	5,0
Espagne	7,5	7,9	12,4
France	15,8	16,7	17,2
Italie	6,3	8,4	12,8
Luxembourg	8,5	10,4	17,4
Pays-Bas	37,4	41,5	46,1
Autriche	13,6	16,3	21,1
Finlande	11,6	12,3	13,7
Suède	20,5	19,5	24,7
Royaume-Uni	24,1	25,2	25,4

Source : Eurostat EFT, 2006.

Tableau 2. – *Évolution du taux d'inactivité¹ des hommes selon le groupe d'âge 1970-2005**Hommes 15-24 ans*

Pays	1970	1975	1980	1985	1990	1995	2000	2005
Allemagne	24,5	34,1	38,2	39,3	37,5	45,4	46,3	47,5
Belgique			54,0	56,8	63	64	61,3	62,4
Danemark			31,7	21,2	23,5	23	24,8	30
Espagne	26,4	28,1	29,8	34,9	38,3	47,5	53,3	47,7
Finlande	35,9	42,6	42,9	45	41,9	57	35,2	49,1
France	39,7	44,4	48	51,9	60,4	67,2	61,4	57,5
Italie	47,9	55,2	50,6	52,7	53,9	54	57,8	61,3
Pays-Bas	34,7	45,3	50,6	49,5	38,2	34,5	26,6	28,8
Portugal		21,2	21,6	27,2	33,5	50,7	50,4	53,1
Royaume-Uni				17,2	16,5	25,6	33,1	35,3
Suède	33	27,6	27,7	33,2	30,7	47,3	58,9	50,9
UE-15						62	49,2	48,8

1. Le taux d'inactivité est l'inverse du taux d'activité. Il rapporte la population inactive (ni active ni au chômage) à l'effectif de la classe d'âge.

Hommes 25-34 ans

<i>Pays</i>	<i>1970</i>	<i>1975</i>	<i>1980</i>	<i>1985</i>	<i>1990</i>	<i>1995</i>	<i>2000</i>	<i>2005</i>
Allemagne				8,2	9,2	9,7	8,5	9,4
Belgique				3,8	4,7	6	4,4	6,2
Danemark				5,5	5,9	6,5	7,6	9,5
Espagne					5,6	7,5	7,2	7,8
Finlande						9,6	7,5	8,9
France				3,2	3,7	4,2	5,1	6,5
Italie				5,4	6,2	11,6	12,9	12,9
Pays-Bas				6	4,7	7	4,3	5,6
Portugal					4,7	6,7	7,4	7,3
Royaume-Uni				3,6	3,6	5,8	6,2	7,7
Suède						10,4	14,3	8,4
UE-15						7,8	7,9	8,5

Hommes 35-44 ans

<i>Pays</i>	<i>1970</i>	<i>1975</i>	<i>1980</i>	<i>1985</i>	<i>1990</i>	<i>1995</i>	<i>2000</i>	<i>2005</i>
Allemagne	1,1	2,2	2,1	2,7	3	3,7	4,1	3,8
Belgique			3,5	3,6	5,2	5,7	5,7	5,8
Danemark			4,4	5,1	4,1	7,7	7	6,7
Espagne	2,4	2,1	3,2	3,8	3,8	4,9	4,5	5,7
Finlande	4,5	5,2	5,2	4,1	5,3	7,2	7,4	7,4
France	2,2	2,1	2,1	2,4	3	3,6	4,1	5
Italie						4	4,1	5,1
Pays-Bas	3,1	4	4,8	6	4,7	5,2	4,8	5,2
Portugal		3,8	3,9	4	3,5	4,1	6,2	5,7
Royaume-Uni				3,4	4,3	6,2	6,6	8,1
Suède	3,6	3,3	3,3	3,3	3,8	6,8	9,9	5,6
UE-15						4,6	4,9	5,4

Hommes 45-54 ans

<i>Pays</i>	<i>1970</i>	<i>1975</i>	<i>1980</i>	<i>1985</i>	<i>1990</i>	<i>1995</i>	<i>2000</i>	<i>2005</i>
Allemagne	4	5,3	5,7	5	5,3	7	7,5	7
Belgique			9,7	11,3	15,7	12,7	14,2	11,7
Danemark			8,1	9,7	6,6	10,2	10,8	9,1
Espagne	4,1	4,6	7,2	8,9	8,3	4,9	9,1	9,9
Finlande	9,4	12,8	12,9	11,4	11	12,6	11,5	12,4
France	4,8	5,1	5,3	6,5	6,9	6,6	7,8	8,2
Italie						13,8	12	9,2
Pays-Bas	6,2	9	11,4	14,2	11,7	10,3	9,6	7,9
Portugal		3,8	9,3	10,4	9,7	9,2	9,4	9,9
Royaume-Uni				7,1	8	10,2	11,9	11,1
Suède	5,2	5,9	5,3	5,1	5,5	7,5	10	9,1
UE-15						9,6	9,7	8,9

Hommes 55-64 ans

Pays	1970	1975	1980	1985	1990	1995	2000	2005
Allemagne	19,8	30,2	32,7	41,2	41,7	45,5	47,5	38,8
Belgique			49,4	54,9	64,6	64,1	63,7	56,6
Danemark			32,8	34,2	30,8	32,1	35,5	31,3
Espagne	15,8	20,2	23,9	32,8	37,6	45,1	39,7	36,8
Finlande	25,1	34,4	43,1	48,3	52,9	55,4	54,6	43,6
France	24,6	31	31,4	49,9	54,2	58,5	64,5	56,9
Italie					48,3	54,8	57,8	55,7
Pays-Bas	19,4	27,8	36,8	53	54,3	57,7	49,2	40,5
Portugal		21,8	25,4	33,7	33,5	39,3	35,5	37,6
Royaume-Uni				31	31,9	37,6	36,7	31,7
Suède	14,6	18	21,3	24,1	24,7	29,3	27,9	23,8
UE-15						48,9	48,6	43,2

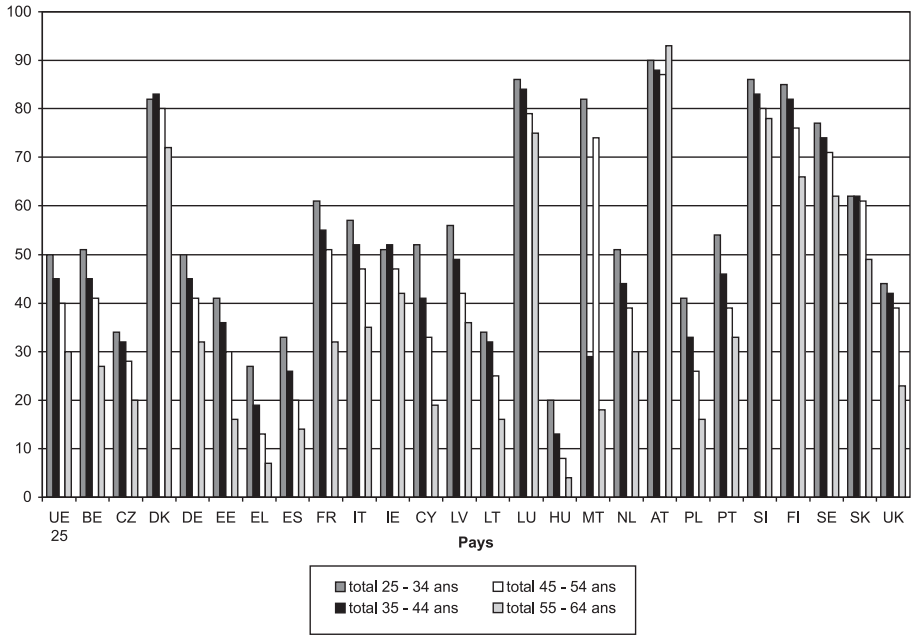
Source : OCDE, 2006 sauf UE (Eurostat).

Tableau 3. – Population de 15 à 59 ans en éducation en 2002 selon l'âge

	15-24 ans			25-34 ans			35-59 ans		
	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme
Belgique	66,7	65	68,4	10,1	9,6	10,6	5,8	6,2	5,4
Danemark	72	71,1	73	29,4	27,2	31,5	16	13,8	18,3
Allemagne	69,5	69,4	69,6	14,2	16,2	12,1	3,9	3,6	4,2
Grèce	60,2	59,4	61	3,8	3,9	3,7	0,3	0,3	0,3
Espagne	60,7	56,4	65,1	11,1	10,4	11,8	2,5	2,1	2,8
France	67,2	65	69,5	6,2	5,8	6,6	1,6	1,3	1,9
Italie	59,6	57,2	62,2	11,3	10,8	11,9	2,3	2,2	2,3
Luxembourg	69,3	69,7	68,9	11,9	12,3	11,5	6,7	8,4	5
Pays-Bas	71,7	72,9	70,5	24,7	26,9	22,5	14,6	14,5	14,7
Autriche	60,3	59,7	69,9	14	14,4	13,6	5,8	5,8	5,8
Portugal	51,9	47,7	56,1	7,7	6,8	8,7	1,1	0,5	1,5
Finlande	71,4	69,2	73,6	29,8	28	31,8	17,1	14	20,2
Suède	64,6	62,9	66,4	24,7	23,7	25,6	17	13,3	20,8
Royaume-Uni	61,6	61	62,3	27,2	24,7	29,8	21,2	17,4	25
UE-15	64,1	62,4	65,8	14,6	14,4	14,9	7	6,1	7,9

Source : Eurostat, EFT résultats 2002.

Tableau 4. – Taux de participation à tous les types d'apprentissage¹, par âge



1. Apprentissage tous types confondus : formel, non formel, informel.

Source : Eurostat, EFT, module *ad hoc*, 2003, sur l'apprentissage tout au long de la vie. Population cible 25-64 ans.